



ÉLECTION
PRÉSIDENTIELLE
2022
10 ET 24 AVRIL



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

2022 est une année importante dans la vie démocratique de notre pays, c'est celle des élections présidentielles et législatives, mais afin de pouvoir voter dans votre commune, il faudra s'inscrire sur les listes électorales si cela n'est pas déjà fait.

Pour cela plusieurs solutions s'offrent à vous :

- ✚ Soit en ligne, sur le site www.service-public.fr à la rubrique « Demande d'inscription sur les listes électorales » sur présentation d'un justificatif d'identité et de domicile numérisés ;
- ✚ Soit en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'identité ainsi que le Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (<https://www.service-public.fr/particulier/vos-droits/R16024>) ;
- ✚ Soit par courrier adressé à la mairie au 53 Grand Rue 57865 Amanvillers, en joignant d'un justificatif de domicile et d'identité ainsi que le Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (<https://www.service-public.fr/particulier/vos-droits/R16024>) ;
- ✚ Pour les jeunes atteignant 18 ans et s'étant fait recenser à 16 ans, vous n'avez aucune démarches à faire, l'inscription est automatique.

En cas de déménagement, vous devez informer la mairie dans les meilleurs délais, en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.

Pour vérifier votre situation :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

Pour tous renseignements :

Tél : 03-87-53-41-67 ou accueil@amanvillers.fr

Attention vous avez des dates limites pour vous inscrire

Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022